

Congrès AFSP 2009

Section thématique 30 L'hydropolitique et les relations internationales

Axe 2

La définition et l'évaluation de la coopération et des conflits transfrontaliers: enjeux théoriques et cas d'étude empiriques au Moyen Orient et en Afrique du Nord

Barah Mikail (Institut de Relations Internationales et Stratégiques, IRIS)

mbarah@yahoo.fr

« Vers la première guerre du troisième millénaire ? Impact potentiel des évolutions inter-soudanaises sur l'avenir du Nil »

Les eaux du Nil ont toujours suscité des convoitises. Au 19^{ème} siècle déjà, les prétentions des acteurs politiques du monde nilotique, combinées aux stratégies de puissances impériales, ont souligné le rôle de l'eau en tant qu'enjeu de pouvoir. Cette situation mènera à terme au traité de 1959 sur le partage des eaux du Nil, toujours d'actualité. Celui-ci reconnaît théoriquement un droit de prélèvement intégral du Caire et de Khartoum sur les eaux du Nil. Ce dispositif est pourtant critiquable, puisqu'il exclut de son champ les droits du pourvoyeur de 80% des eaux concernées : l'Ethiopie. Or, les rapports de force régionaux ont connu une évolution considérable ces dernières années. L'Egypte dispose de moins en moins de leviers d'action politiques et militaires régionaux ; l'Ethiopie, comme par effet mécanique, se sent renforcée ; quant au Soudan, il a connu récemment une forme de désagrégation politico-territoriale qui confirme cette double tendance. L'Initiative du Bassin du Nil (IBN, 1999) ayant montré jusqu'ici sa relative inconsistance, faut-il voir dès lors dans le cas de ce fleuve l'incarnation potentielle du premier des conflits hydrauliques du troisième millénaire ? La réponse à cette question reste encore hypothétique. Mais le morcellement politico-territorial du Soudan semble annoncer la récupération par des acteurs étatiques, sub-étatiques et/ou non étatiques des eaux du Nil à des fins politiques, vitales, voire commerciales.

Le bassin hydrographique du Nil est tout simplement gigantesque. Couvrant une superficie d'environ 3 254 550 km²¹, il passe ainsi sur le territoire d'une dizaine de pays africains, quoique dans des proportions extrêmement variables. Cela dit, il n'est en rien erroné de considérer que l'essentiel des enjeux de ce fleuve demeure, d'un point de vue physique, dans les mains de l'Ethiopie d'abord, du Soudan ensuite. Le Nil Bleu est en effet l'artère vitale du Nil, puisqu'il l'alimente à plus de 80% de son débit total. Fait expliqué par un phénomène purement physique, la source du Nil Bleu se trouvant au niveau du Lac Tana, étendue d'eau de 66 km sur 84 située sur les hauts plateaux du Nord-ouest de l'Ethiopie, dans la région d'Amhara. Quant au Nil Blanc, ses sources physiques anté-soudanaises, combinées à sa participation un peu plus réduite au débit total du Nil (un peu moins de 20%) n'altèrent cependant en rien l'importance géostratégique du Soudan. Les 3700 km de long du Nil Blanc passent en effet par une partie du territoire soudanais longue d'environ 1300 km² au sein de laquelle les forces du président Omar al-Béchir sont loin de pouvoir pleinement s'imposer, actions rebelles et/ou revendications autonomistes obligent. L'éventuelle altération durable du

¹ Soit tout de même environ 10% de la totalité des surfaces émergées du continent africain.

² Distance à vol d'oiseau séparant Khartoum du point d'entrée du Nil Blanc sur le territoire soudanais.

débit du Nil Blanc n'amputerait ainsi le Nil que d'un maximum de 20% de son débit³ ; néanmoins, un tel taux reste incommensurable au vu de l'exploitation d'ampleur que l'Égypte fait des eaux de ce fleuve.

Ce n'est néanmoins pas le moindre des paradoxes pour l'Éthiopie que d'être à la base de la source de vie par excellence de toute une région, alors qu'elle demeure elle-même amplement déficiente en matière hydraulique. Les Éthiopiens connaissent en effet aujourd'hui une situation de stress hydrique⁴, le pays répondant à une moyenne d'environ 1680 m³/an/hbt d'eau douce. Sont-ils pour autant les parents pauvres de leur région ? Absolument pas, puisqu'ils n'ont au final pas grand chose à envier au Soudan (1880 m³/an/hbt), à l'Érythrée (1470 m³/an/hbt) ou encore à la Somalie (1380 m³/an/hbt), qui répondent donc grosso modo à une moyenne similaire. Quant à l'Égypte, elle affiche une posture encore moins enviable, avec ses quelque 790 m³/an/hbt.

Mais comme souvent en Afrique, l'un des principaux maux de l'Éthiopie se trouve moins dans le niveau des ressources, qui demeure très satisfaisant, que sur le plan des déficits infrastructurels : seuls 44% des citoyens du pays bénéficient en effet de structures d'assainissement efficaces, un taux qui chute d'ailleurs à 7% dans les zones rurales. À titre comparatif, le Soudan se porte un peu mieux (50% en zone urbaine, et 24 en zone rurale), quoiqu'il soit largement dépassé par l'Égypte (86% en zone urbaine, 56% en zone rurale)⁵.

Le constat de base est donc alarmant dans le cas de ces trois pays, qui cumulent contraintes de type infrastructurel, déficits gestionnaires, rareté de la ressource à l'état brut, mauvaise qualité de leurs cours d'eau et de leurs nappes phréatiques, conditions climatiques arides, et relations diplomatiques loin d'être placées sous des cieux sereins. Mais à cela s'ajoutent, outre des particularités sociales et/ou sociopolitiques, une absence de consensus sur la validité des traités en vigueur pour ce qui concerne le partage des eaux du Nil. Les enjeux liés au fameux Traité sur l'utilisation des eaux du Nil de 1959, incontournables dans tout débat sur les enjeux du Nil, sont en effet de taille.

Des données gestionnaire et juridique très particulières

Dans les faits, cette situation particulière reste pour beaucoup le résultat de l'absence d'un Traité formel clarifiant les modalités de répartition des eaux du Nil entre l'Égypte, le Soudan et l'Éthiopie⁶. De premières négociations entreprises dans les années 1920 entre l'Égypte et la Couronne britannique avaient ainsi abouti à l'Accord sur les Eaux du Nil de 1929, un texte qui, négligeant les pays en amont du Nil, attribuait un droit au prélèvement annuel de 4 km³ au Soudan et de 48 km³ à l'Égypte⁷. Les temps étaient alors à la primauté des rapports de force, et les Britanniques ne faisaient qu'accéder à une requête égyptienne passant par le rejet de toute modalité de gestion concertée du bassin versant du Nil. Certaines dispositions des années qui suivront abonderont d'ailleurs tout aussi bien dans le sens des

³ Hypothèse du pire, dont la faisabilité reste d'ailleurs à prouver, la différence étant de taille entre la capacité pour un acteur donné à augmenter le volume de ses prélèvements au niveau d'un cours d'eau donné, et celle qu'il aurait à couper pleinement les vannes.

⁴ Selon les indicateurs de Malin Falkenmark. Selon cette hydrologue, un pays se trouve en situation de stress hydrique quand il a une disponibilité totale en eau douce renouvelable comprise entre 1000 et 1700 m³/an/habitant.

⁵ Source UNSTATS, 2004.

⁶ Pays les plus étroitement concernés par les enjeux du Nil pris dans son sens large, mais le tout sans préjudice évident de la situation prévalant pour les sept autres pays concernés par le débit de ce fleuve.

⁷ Luc Descroix, Frédéric Lasserre, Anne Le Strat, *L'eau dans tous ses Etats : Chine, Australie, Sénégal, États-Unis, Mexique, Moyen-Orient...*, Paris, L'Harmattan/Ressources renouvelables, 2003, p. 98. Il convient de se représenter l'importance de la donnée, 1 km³ représentant tout de même 1 milliard de m³ d'eau.

intérêts égyptiens surtout, puisque l'accord de Londres (1934) interdira la mise en place de tout projet hydraulique en amont pouvant modifier le débit des eaux reliant le Kagera au lac Victoria, alors que les accords d'Owen Falls (1949 et 1953) reconnaîtront à l'Égypte le droit de puiser dans le réservoir créé par le barrage du même nom sur le Lac Victoria. Si néanmoins Londres ne tardera pas à perdre sa stature régionale face au colonel Nasser, cela ne générera pas pour autant, pour les États situés en amont du Nil, de dispositions plus équitables en termes de gestion des eaux. L'Égypte avait en effet vu sa posture renforcée avec les évolutions liées à la guerre de Suez (1956), qui lui garantiront un potentiel politique qu'elle sera à même de canaliser au profit de ses propres intérêts hydrauliques. Ainsi, si Le Caire accepte l'indépendance du Soudan (1956) à contrecœur, il ne procédera pas moins à une réévaluation des termes du Traité de 1959 dans un sens qui lui sera encore plus favorable. Cet accord, négocié, une fois encore, en fonction des seuls intérêts égyptien et soudanais, portera ainsi la quote-part hydraulique du Caire à 55,5 km³, et celle de Khartoum à 20 km³⁸. Avec toujours ce déni des droits et revendications des pays d'amont, chose qui suscitera leur mécontentement à tous, mais qui ne manquera pas de faire sortir particulièrement Addis-Abeba hors de ses gonds.

L'histoire moderne de l'Éthiopie a cependant eu la particularité d'être fortement emprunte de tensions et troubles internes, et c'est pourquoi l'accès tardif de ce pays à l'indépendance, en 1993, permettra une relative réorientation vers des perspectives plus favorables à une consécration de ses propres intérêts stratégiques. Néanmoins, les années 1990 ne varieront en rien des décennies précédentes sur un point notamment : la claire infériorité de l'Éthiopie par rapport à ses voisins sur les plans politique et surtout militaire. Le Caire continuera en effet à faire la différence sur ce point, et c'est pourquoi les critiques formulées par Addis-Abeba se verront forcément contraintes par la réalité des rapports de force régionaux. Il faudra ainsi attendre le mois de janvier 1999 pour qu'apparaissent des perspectives un peu plus novatrices, avec la création de l'Initiative du Bassin du Nil (IBN).

L'IBN a été créée sur initiative conjointe de l'Égypte, de l'Éthiopie, du Soudan, et de six pays de l'Afrique des Grands Lacs faisant partie du bassin versant du Nil : le Burundi, la République démocratique du Congo, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda. On ne saurait voir à travers sa création une quelconque donne révolutionnaire, puisque les enjeux de fond, à savoir les modalités gestionnaires et de répartition des eaux du Nil, restent conformes aux dispositions du Traité de 1959, et partant toujours aussi problématiques. Cela dit, cela n'ôte en rien à l'IBN une série de mérites, dont les principaux sont : la volonté et la capacité qu'ont eu les États riverains du Nil à se rassembler enfin au sein d'une structure de concertation ; la présence maintenant acquise d'une instance dédiée aux enjeux hydrauliques, qui réunit entre autres à la fois l'Égypte, le Soudan, et l'Éthiopie ; et la disposition affichée des États membres de l'IBN, qui se réunissent régulièrement, à instituer des projets hydrauliques en commun. Dès février 1999, l'IBN avait ainsi lancé son Programme pour une Vision Partagée (*Shared Vision Program*), qui, schématiquement, consiste en un développement de divers projets bénéficiant à la partie orientale du Nil d'une part (*Eastern Nile Subsidiary Action Programs*, ou INSAP), et aux lacs équatoriaux de l'autre (*Nile Equatorial Lakes Subsidiary Action Programs*, ou NELSAP). Depuis, force est de constater que, si bien des programmes et projets ont été pensés et/ou initiés⁹, et si certains tabous ont pu

⁸ *Ibid.*

⁹ Bien qu'encore balbutiant, le site institutionnel de l'IBN donne une idée des différents axes préconçus par les membres de l'instance : <http://www.nilebasin.org>

même tomber¹⁰, le constat de terrain reste pour sa part relativement amer. Certains fonds ont certes pu être alloués à la mise en place d'initiatives que la Banque Mondiale n'hésite d'ailleurs pas elle-même à soutenir, tant ceux-ci paraissent synonymes de coopérations fructueuses ; mais au final, de tels projets restent rares à prendre forme, les problèmes de qualité et de disponibilité de l'eau douce demeurent inquiétants, les taux de raccordement des populations ne sont pas plus reluisants... et la donne juridique relative à une refonte des conditions de partage des eaux du Nil reste pour sa part toujours pendante.

Rien n'empêche de penser que les choses pourraient en venir à prendre un tournant plus favorable sur les court et moyen termes. Mais si l'existence et la relative activité de l'IBN est une bonne chose, elle ne préfigure pas pour autant un possible apaisement des tensions autour du Nil dans les quelques prochaines années... bien au contraire. La situation politique régionale est en effet loin d'être pacifiée, et certaines dynamiques en gestation, qui sont parfois à la merci d'une étincelle, pourraient en venir à tout simplement bouleverser la nature des rapports entretenus entre différents acteurs de la région. Les cieux sont en effet loin d'être sereins en Afrique de l'Est et du Nord-Est, et la prospective en matière hydraulique implique de prendre en considération les risques portés aujourd'hui par les volcans politiques actifs qui bouillonnent dans cette région du monde.

Vers un inévitable contentieux ?

La voie diplomatique paraissant difficilement pouvoir renverser la chaotique situation courante, il convient ainsi de se demander si les mutations politiques n'auraient pas plus de chances de conduire à terme à des bouleversements dans les modalités de gestion des eaux du Nil, en fonction d'un ou de scénarii forcément empreints de tensions, voire de violences diverses.

Les pays d'Afrique de l'Est ne sont bien entendu en rien une succession d'Etats au sein desquels le fait ethnique aurait des droits primordiaux et transcendants devant toute perspective d'ordre national et « trans-ethnique ». Les troubles apparus au Kenya au début de l'année 2008 l'ont bien mis en évidence : politiques à la base, ils ont vite pu tourner à des rivalités interethniques, des déplacements de communautés s'ensuivant d'ailleurs en fonction des appartenances et affiliations identitaires. Mais ce n'est pas pour autant que l'on a pu – ni que l'on puisse encore – parler d'une claire mise à mal des perspectives kenyanes du point de vue tant de l'unité territoriale que de la cohésion gouvernementale. Le référent ethnique peut bien entendu en venir, très fréquemment d'ailleurs, à subir une instrumentalisation qui reste fonction d'ambitions partisans ; mais ce n'est pas pour autant que la fragmentation politique pourrait en découler automatiquement. La même appréciation, bien que supportant largement relativisations, recontextualisations et distinctions au cas par cas, pourrait néanmoins être à notre sens formulée dans les cas du Congo-Kinshasa, de la Tanzanie, de l'Ouganda et même du Rwanda.

Par ailleurs, pour l'Ethiopie, pays d'autant plus important, pour ce qui nous intéresse dans le cadre présent, qu'il contribue à quelque 80% de l'alimentation des eaux du Nil, les perspectives apparues depuis la mi-2006 ont été au développement d'une stratégie régionale visant à mettre en échec l'affirmation de l'Union des Tribunaux islamiques (UTI), groupement d'islamistes aspirant à la prise du pouvoir en Somalie voisine, accompagnées en parallèle de relations depuis longtemps empreintes de tensions vis-à-vis de l'Erythrée. Mais cet état de faits, quand bien même il est doublé sur un plan interne de tensions de types tant

¹⁰ Comme la disposition de l'Egypte et du Soudan à permettre à l'Ethiopie de construire un nouveau barrage sur le Nil bleu, quoique à des conditions spécifiques et qui demeurent éloignées des visées éthiopiennes qui passent par un accroissement substantiel de leurs prélèvements sur ce même cours d'eau.

politiques qu'interethniques, et parfois religieuses, ne laisse pas réellement augurer – pour l'heure du moins – d'une possibilité pour l'Éthiopie d'évoluer franchement vers un scénario de partition sur des bases communautaires. L'instrumentalisation des données conflictuelles régionales, tant en ce qui concerne l'Érythrée que la Somalie, permet certes, jusqu'à un certain point, au gouvernement de Meles Zenawi d'évacuer des problématiques de type interne. Mais celles-ci, aussi affirmées puissent-elles parfois devenir, ne vont pas encore jusqu'à engager ce pays dans son ère post-nationale.

Il en va par contre tout autrement dans le cas du Soudan, pays qui, depuis quelques années déjà, est clairement placé devant un défi de taille : celui du maintien – ou non – de ses cohésions nationale et territoriale sur les court et moyen termes. Les troubles intervenus au départ du Darfour occidental, en février 2003, qui se sont étendus depuis et perdurent à l'heure qu'il est, ne sont que l'une des composantes du puzzle. Bien auparavant, c'était l'éventualité pour un Nord à majorité musulmane, et un Sud à composantes chrétienne et animiste, de pouvoir en arriver à une autonomisation politique de leurs assises territoriales respectives, qui avait concentré une bonne partie des perspectives et des enjeux intersoudanais. Ainsi, si l'on fait généralement remonter l'historique des mauvaises relations entre nordistes et sudistes soudanais à 1983, année d'éclatement d'un – nouveau – conflit lourd entre les uns et les autres¹¹, il convient pourtant de garder à l'esprit que les germes effectifs de cette forme de polarisation intersoudanaise avaient, dans les faits, précédé l'indépendance même du pays. En août 1955, la première guerre civile soudanaise éclatait en effet, mettant en perspective la revendication par des rebelles sudistes de l'indépendance du Soudan méridional, et elle se prolongera jusqu'à la signature des accords de paix d'Addis-Abeba, en 1972¹². Dans les années qui suivront, les faits iront vers le renforcement de leur autonomie politique dans un cadre confédéral, mais non synonyme d'indépendance. La situation s'envenimera à nouveau quelques années plus tard, avec la mise à jour de nouveaux gisements pétroliers dans le sud du pays (1979) puis le percement du canal de Jonglei (1980). Vingt ans après ce nouvel embrasement, force sera ainsi de constater que l'initiation, à partir de 2002, d'un processus de négociations entre Khartoum et les rebelles sudistes, sur laquelle seront venues se greffer les évolutions du Darfour, n'aura en rien permis au Soudan de dépasser les risques découlant de forces centrifuges qui semblent encouragées, de manière directe comme indirecte, par les actions d'acteurs régionaux comme internationaux.

Un avenir incertain

L'exécutif soudanais est certes incarné aujourd'hui par un gouvernement d'union nationale. Les accords de Nairobi (janvier 2005) avaient en effet permis, après une série de tentatives infructueuses, et non sans mal, au Parti du Congrès National du président Omar al-Béchir, et au Mouvement de Libération du Peuple du Soudan (MLPS) de feu John Garang, de se mettre d'accord sur des modalités de partage du pouvoir. Néanmoins, ce n'est là qu'une façade, essentielle certes, mais qui laisse bien d'autres questions de fond en suspens. Outre le fait que, conformément aux accords de Nairobi et à l'Accord de paix global (ou *Comprehensive Peace Agreement*, CPA) les sous-tendant, un référendum sur l'indépendance

¹¹ Voire au sein d'une même étendue régionale, puisque le MPLS (ou plus précisément l'*Armée pour la Libération du Peuple du Soudan*, APLS) aura aussi à combattre la rébellion d'Any-Nya, favorable à l'indépendance du Sud-Soudan alors que feu John Garang était plutôt favorable à une autonomie renforcée.

¹² Indépendamment de ces perspectives très contemporaines, il faut être conscient de ce que l'histoire du Soudan, replacée sur un temps long, a fait apparaître très tôt des rivalités, des concurrences et des accords exprimant, parallèlement à des logiques politiques, des éléments et affiliations de type religieux. Exemple : le Pacte de non-agression de 652, signé entre une Égypte musulmane et une Nubie chrétienne, et dont les dispositions courent six siècles durant ; voir Nicole Grandin, *Le Soudan nilotique et l'administration britannique (1898-1956) : Éléments d'interprétation socio-historique d'une expérience coloniale*, Ed. Leiden - E. J. Brill, 1982, pp. 24-25.

du Sud-Soudan soit prévu pour le mois de mars 2011, un certain nombre d'autres enjeux attendent d'être clarifiés : l'organisation d'un recensement en avril 2008¹³, la convocation d'élections générales en 2009, la démarcation de la frontière entre Nord et Sud, et la clarification du statut de la zone riche en pétrole de Abyei, en sont les plus importantes¹⁴. Cependant, toutes ces considérations d'ordre essentiellement institutionnel, quand bien même elles gardent leur importance, et bien qu'elles n'ocultent en rien la taille des risques pesant sur un pays dont la population est la première victime des embargos pesant à son encontre, ne devraient pas nous faire oublier que tout étiolement de la souveraineté de Khartoum a, mois après mois, des effets qui jouent contre la cohésion du pays comme tel. Si la présence d'un Nord majoritairement musulman, ainsi que d'un Sud à dominante chrétienne et animiste, est bel et bien une réalité, cela n'est en effet en rien synonyme de la seule primauté de ces deux acteurs à échelle nationale. Le Parti du Congrès National, bien loin d'être assuré d'une adhésion de la majorité des Soudanais du Nord à ses orientations et actions, semble clairement en rupture avec les aspirations de la population méridionale. Cela dit, cette dernière n'est pas pour autant pleinement acquise au MPLS, au sein duquel rivalisent deux courants, l'un favorable à une pleine indépendance du Sud-Soudan dans les meilleurs délais, et l'autre prêt à s'accommoder d'une forme d'unité nationale qui n'entraverait cependant en rien l'action du gouvernement du Sud-Soudan. Qui plus est, on ne compte plus le nombre de formations et chefs tiers qui, forts d'arguments pouvant puiser dans l'ethnique, le tribal, mais aussi le politique ou encore l'économique, rebondissent ainsi sur des popularités localisées qui pourraient en venir à les consacrer comme leaders locaux, avec les prétentions gestionnaires qui s'ensuivraient. Abyei, au sein de laquelle semble dominer Moukhtar Babou Nemir, chef de la tribu des Misseriyas, en est un bon exemple : ni le Congrès National, ni le MPLS n'ont en effet de prise sur cette zone. Elle connaît ainsi de plus en plus des luttes pour le pouvoir, avec leur malheureux cortège de déplacés de force¹⁵. Mais l'on perçoit encore plus la complexité de la situation, lorsque l'on constate par exemple que, pour le seul Darfour, l'accord de paix d'Abuja de mai 2006, prévu à la base pour apaiser les perspectives y prévalant, a finalement provoqué une sorte d'explosion des mouvements de rébellion. Mouvement pour la Justice et l'Égalité (MJE), Forces pour la Rédemption Nationale (FRN), Forces de Combat populaire (FCP), MLS-AWN, MLS-MM, MLS-Libre Choix, G19, sans oublier les Janjawids (combattants répondant aux ordres de l'armée soudanaise)¹⁶, sont autant de nouveaux acteurs dont l'existence politique nouvelle, même si elle reste faillible sur le terme, demeure synonyme d'une possible fragmentation des perspectives soudanaises pour les temps à venir.

Comme si cette situation n'était pas suffisamment compliquée, il reste enfin à mentionner le fait que, au référendum sur l'indépendance du Sud-Soudan en mars 2011, répond un autre enjeu notable : le sort final de Abyei, mais aussi des Monts Nuba et du Nil Bleu. Ainsi, Abyei devrait connaître pour sa part un référendum spécifique en 2011, qui déterminera si la population de cette zone sera amenée à être rattachée au Nord du Soudan, ou à sa partie méridionale, via l'Etat (*Wilaya*) de Bahr-el-Ghazal. Une configuration similaire s'imposera d'ailleurs dans le cas des deux autres régions, avec cependant un enjeu particulièrement de taille pour ce qui concerne l'avenir de la région du Nil Bleu.

¹³ Et au plus tard, en juillet 2009, date de fin des quatre ans de la période intérimaire.

¹⁴ Probablement réservé aux initiés en particulier, mais au demeurant extrêmement instructif à ce sujet : la note analytique de l'International Crisis Group, *Sudan's Comprehensive Peace Agreement : Beyond the Crisis*, Africa Briefing n° 50, 13 mars 2008. A compléter très utilement, toujours par l'ICG, *Breaking the Abyei Deadlock*, Africa Briefing n° 47, 12 octobre 2007.

¹⁵ Voir notamment IRIN News, *Sudan : Rising Tension in Abyei as Clashes Displace Hundreds*, 24 mars 2008 : <http://www.irinnews.org/report.aspx?ReportId=77419>

¹⁶ Sur les motivations de ces acteurs, voir la liste intitulée *Les protagonistes du conflit* et établie par le site du Monde diplomatique : <http://www.monde-diplomatique.fr/imprimer/14504/a313233762>

Cette région a en effet une importance non feinte, puisque, frontalière de l’Ethiopie, elle concentre, comme son nom l’indique, le point d’entrée de la principale des sources d’approvisionnement du Nil. On pourrait ainsi penser, au départ des logiques en gestation, que, selon que les habitants de cette zone opteraient, en 2011, pour un rattachement au Nord ou au Sud du pays, il en découlerait la maîtrise d’une partie stratégique du Nil Bleu soit par le Parti du Congrès National, soit par le MPLS. Or, rien ni personne ne peut prédire l’évolution de la situation politique dans le pays, tant prévalent chaos, incertitudes, possibles retournements de situation, éclatement des acteurs présents et/ou en gestation, superposition de la donne ethnique et tribale aux aspirations politiques, économiques et/ou sociales, etc. Ainsi, non seulement la région du Nil Bleu reste susceptible, dans l’hypothèse de l’organisation effective d’un référendum en 2011, de consacrer des perspectives distinctes de toute possibilité de rattachement à l’un ou l’autre des acteurs dominant alors dans le Nord ou le Sud du pays. Mais qui plus est, la donne, même si elle est encore plus opaque de ce point de vue, reste susceptible d’être exploitée à son tour par l’Ethiopie, pays qui, comme l’ont montré les évolutions de ces dernières années, est plus que soucieux de pouvoir développer ses propres projets hydrauliques loin de toute interférence extérieure, ou égyptienne à tout le moins. Reste le plus important : toute potentielle autonomisation des perspectives au sein du Nil Bleu sera-t-elle pour autant sans susciter au préalable une réaction de la part du MPLS, du Congrès National, et/ou de leurs soutiens politiques ? Il faut croire que non. Bien que minorées le plus souvent du fait d’une focalisation sur la situation en cours au Darfour, les perspectives rattachées à l’avenir du Nil Bleu, tant pour ce qui relève du fleuve que de la région éponymes, s’avèrent non moins déterminantes. Et ce quand bien même la situation du Darfour, ne serait-ce que par sa dimension humanitaire, ne saurait bien entendu en rien être sous-estimée.